Journées d'été régionales Europe Ecologie Les Verts Boulogne-sur-mer, le samedi 2 juillet 2011

Compte-rendu de l'atelier « Parc Naturel Marin »

Cet atelier était animé par Mme Marie-Dominique Monbrun, chef de la mission d'étude d'un Parc Marin « Estuaires Picards et mer d'Opale », et M Dominique Godefroy, directeur de l'Ifremer à Boulogne et vice-président de la Communauté d'agglomération du boulonnais.

Contexte global

La France, seconde puissance maritime mondiale (avec son Outre Mer) s'est engagée au niveau mondial et européen à classer 10 % de ses eaux en aires marines protégées dont l'objectif est la connaissance, la protection et le développement durable en mer. En métropole, la première Aire Marine Protégée (AMP) a été constituée en mer d'Iroise (Bretagne). Sa réalisation a duré 10 ans entre les 1ères études et sa réelle mise en œuvre. La seconde AMP projetée par l'état français est appelée « Estuaire Picard et mer d'Opale », et pourrait concerner une zone qui s'étend du Tréport au sud jusqu'à Escalles (près de Calais) au Nord. L'ambition est de la mettre en place en 3 années.

L'AMP « Estuaire Picard et mer d'Opale »

Une des difficultés de développement des AMP est que les fonds marins, particulièrement exceptionnels pour la zone concernée « ne se voient pas » et donc qu'une mobilisation des habitants est plus difficile que pour une zone naturelle remarquable sur terre. Un enjeu est donc de réussir à mobiliser autour de ce projet lors de l'enquête publique qui se déroule du 16 aout au 16 septembre 2011.

Autre problème : la zone prévue initialement par l'état est beaucoup plus restreinte que la zone que les scientifiques qui ont réalisé les premières études considèrent comme efficiente sur un plan écologique. Le périmètre élargi sera également un enjeu de la conclusion de l'enquête publique.

Une autre difficulté pour cette zone est la confrontation entre son intérêt écologique exceptionnel (fonds sableux de faible profondeur donc lieu de reproduction pour les poissons) et ses multiples usages (pêche, transmanche, exploitation granulats etc...). Concernant plus précisément la « machinerie » d'un parc naturel marin, ses 8 orientations prioritaires, la constitution de son conseil de gestion, voir lien internet : www.aires-marines.fr et http://aires-marines.fr/estuaires-picards.html. A noter que l'instance de gestion a un grand pouvoir d'action, même si un parc naturel marin n'introduit pas de nouvelles réglementations.

Questions et interventions des participants

Paulo Serge Lopes, Conseiller Régional, membre de la commission mer, fait part du manque d'engouement de la communauté d'agglomération du boulonnais qui a « oublié » de réaffirmer son positionnement favorable à l'AMP lors d'une récente commission. De même, le CR a tendance à être sur la réserve pour ne pas « inhiber » son développement portuaire. Il conviendra pour les élus régionaux et locaux de rappeler ces instances à leurs responsabilités concernant ce projet, sachant que les collectivités locales ont jusqu'à la mi-octobre pour se positionner sur l'enquête publique.